



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 janvier 2016
C.28/114 - AGC/DevCom-ab

Réponse à la résolution de M. David Payot du 19 mai 2015 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation du même auteur « Lausanne hors zone TISA ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 19 mai 2015, le Conseil communal délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. David Payot, disant : « *Dans la continuité de la démarche "Lausanne hors zone AGCS", le Conseil communal de Lausanne souhaite : 1) que la Municipalité relaie l'opposition du Conseil communal à la ratification par la Suisse de tout accord international – qui contraigne les collectivités locales à privatiser leurs services publics, empêche le développement futur de nouveaux services publics, ou rende irréversible toute décision de libéralisation ou de privatisation, – qui renvoie les litiges concernant ces services publics ou des normes légales restreignant l'activité économique devant des tribunaux arbitraux extra-étatiques, 2) que la Ville de Lausanne soit déclarée "Zone Hors TISA" et engage les autres municipalités vaudoises et suisses à faire de même* ».

Réponse à la Municipalité

Conformément au souhait du Conseil communal, la Municipalité s'est adressée au Conseil fédéral pour lui faire part de la position de la Ville de Lausanne telle qu'exprimée dans sa réponse à l'interpellateur. Un courrier analogue a été adressé à l'Union des villes suisses et à l'Union des communes vaudoises. Sur le site internet de la Ville de Lausanne, la page consacrée à l'AGCS a été complétée en ce sens.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch